



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation : administration centrale

Question écrite n° 57303

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation de lui donner des indications sur les mesures prises pour assurer la continuité du service public et du travail de ses services en cas de catastrophe naturelle touchant la région parisienne, et donc les services centraux de son administration. Il pense en particulier aux risques que pourraient causer une inondation du type de celle qui a frappé Paris en 1910.

Texte de la réponse

Parmi les immeubles occupés par les services du ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, seul l'immeuble situé 80 rue de Lille est vulnérable à une crue de la Seine de type 1910, de par son accès côté rue de Lille. Il est à noter que le jardin situé côté Seine est hors d'eau. Dès que la cote 32.50 NGF est atteinte, le plan d'évacuation de ses occupants est activé. Par ailleurs, le ministère envisage des mesures palliatives d'appoint telles que la protection des accès par batardeaux, limitant les impacts de la crue.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57303

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1266

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6686